

Déclarer une absence en période d'évaluation

À la rentrée 2024, l'université met à disposition de ses étudiantes et étudiants une plateforme de dématérialisation des justificatifs d'absence.

Ce nouveau dispositif vise à simplifier la procédure, garantir la traçabilité des justificatifs d'absence et renforcer la protection de vos données personnelles.

En cas d'absence à une séance d'évaluation de contrôle continu ou à un examen terminal, vous devrez désormais remplir un **formulaire en ligne** en indiquant la période d'absence et en joignant votre justificatif. La plateforme gère également les absences liées à un repos menstruel à partir d'un justificatif annuel. Une fois la période d'absence et le type d'évaluation concernée (contrôle continu ou contrôle terminal) renseignés, vous pourrez enregistrer votre demande.

[Accéder au formulaire en ligne](#)

Comment déclarer une absence ?

Liste des motifs approuvés par la CFVU du 11 juillet 2024 :

- * certificat médical (y compris hospitalisation, grossesse ou accouchement) ;
- * certificat de décès d'un proche (parents, grands-parents, frères et sœurs) ;
- * Convocation administrative ou judiciaire (y compris pour les élus étudiants) ;
- * justificatif de convocation administrative + attestation de présence ;
- * convocation à l'examen du permis de conduire ;
- * Attestation de transport en cas de grève ou d'incident majeur (fourni par TBM, TransGironde, SNCF) ;
- * copie du constat si accident sur la route le jour même ;
- * convocation à un concours + attestation de présence ;
- * attestation de présence à la journée citoyenne ;
- * certificat de l'employeur pour les salariés ;
- * Participation à des compétitions sportives de haut niveau ;
- * justificatif de participation à une action solidaire ou aux commissions dans le cadre du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE).à simplifier la procédure, garantir la traçabilité des justificatifs d'absence et renforcer la protection de vos données personnelles.